



La ministre garantit des pensions... à hauteur de 1000 euros !

Dans un courrier, daté du 4 décembre, la ministre s'est adressée à tous les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le sujet de la réforme de la retraite.

- **La ministre promet un système « juste » par le biais du système par points**

Les mêmes règles pour tout le monde ? Quelles règles ?

L'enveloppe consacrée aux pensions ne pourra excéder 14% du PIB. Si les recettes baissent (chômage, suppressions de postes dans la fonction publique, baisse des salaires...), les règles changeront. Quelles sont les variables d'ajustement ? La valeur du point. En Suède, elle a baissé deux fois depuis la mise en oeuvre du système.

- **La ministre promet un minimum de pension à 1000 € pour les carrières complètes**

La ministre reconnaît donc qu'avec le nouveau système prétendument « plus juste », il y aurait un risque pour que de nombreux futurs pensionnés se retrouvent avec une pension inférieure à 1000 €.

Et qui prétend-elle rassurer en annonçant un minimum à 1000 € pour une carrière complète, soit l'équivalent du montant du loyer d'un deux pièces en banlieue parisienne ?

Et ceux qui n'ont pas une carrière complète ?

- **La ministre garantit « un même niveau de retraite pour ces personnels [enseignants-chercheurs et chercheurs] que pour des corps équivalents de la fonction publique. »**

Dans un contexte où la fin du calcul sur les 6 derniers mois entraînera mécaniquement la baisse de toutes les pensions, quel que soit le ministère, qu'est-ce que la ministre garantit exactement ?

La ministre indique que cette promesse du gouvernement « s'inscrit dans le contexte particulier du projet en cours d'élaboration de loi de programmation pluriannuelle de la recherche ». Or ce projet, qui attaque l'emploi titulaire, prévoit aussi de mettre en place des primes avec une part « personnalisée », dépendante des fonctions. En clair une prime avec des contreparties, une prime qui remet en cause la liberté de recherche dans la logique du renforcement du financement sur appel à projet, notamment l'ANR.

FO ESR refuse de brader le Code des pensions civiles et militaires pour une promesse, bien hypothétique, de revalorisation. Qu'est-ce que cela veut dire sinon que la ministre et le gouvernement refusent d'augmenter les traitements et la valeur du point d'indice ?

FO ESR exige l'augmentation du point d'indice à hauteur de 18%.

FO ESR exige le retrait du projet Macron-Delevoye et le maintien du Code des pensions civiles et militaires et des 42 régimes.

FO ESR appelle les personnels à se réunir en AG pour décider la reconduction, comme à la RATP, comme des milliers réunis en Assemblées Générales dans l'Éducation Nationale et dans de nombreux secteurs.

FO ESR invite les grévistes à désigner des comités de grève pour organiser la grève jusqu'au retrait.